

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 1555, RUE DE L'ÉCOLE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE **10 DÉCEMBRE 2025, À 19 H 30.**

Sont présents :

- M. Patrick Marquès, maire
- Mme Édith Labrosse, conseillère
- M. Luc Laforge, conseiller
- M. Yves Gaudet, conseiller
- Mme Diane Morneau, conseillère
- M. Daniel St-Jean, conseiller
- Me Ève Poulin, Directrice des affaires juridiques et greffière
- M. Danik Salvail, Directeur général adjoint - Services administratifs et Trésorier
- Mme Pamela Nantel, Directrice générale

Est/Sont absents : M. Frédéric Martineau, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET ET MOT DU MAIRE
- 2** VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** FINANCES
 - 4.1** Présentation - Budget 2026
 - 4.2** Adoption - Budget 2026
- 5** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6** LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance extraordinaire ouverte, il est 19 h 30.

2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM

25-12-394

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que soumis.

4 FINANCES

4.1 Présentation - Budget 2026

Monsieur Patrick Marquès, maire, présente les principales réalisations 2025 et invite monsieur Danik Salvail, directeur général adjoint - services administratifs et trésorier de la Ville, à présenter le budget 2026, ainsi que les revenus et dépenses pour l'exercice financier 2026.

25-12-395

4.2 Adoption - Budget 2026

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget de la Ville de Carignan pour l'exercice financier 2026, démontrant des revenus de 29 077 676 \$, des dépenses de fonctionnement de 25 667 749 \$ et des affectations de 3 409 927 \$;

QUE le budget pour l'année 2026 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

À la suite de la présentation du maire, monsieur Patrick Marquès, et du trésorier, monsieur Danik Salvail, aucune question n'a été posée.

25-12-396

6 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 49.

Patrick Marquès
Maire

Ève Poulin
Greffière